

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 1901.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant des crédits provisoires à valoir sur les budgets pour l'exercice 1902.

(Voir les n^{os} 29 et 41, session de 1901-1902, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président; HANREZ, Vice-Président; AILLARD, BOËYÉ, LE CLEF, RAEPSAET et MESENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Aucun membre du Sénat n'aura été surpris de voir le Gouvernement soumettre à la Législature, le 10 décembre dernier, des demandes de crédits provisoires à valoir sur les budgets pour l'année 1902.

Absorbé, depuis le 8 octobre de cette année, par la discussion du Projet de Loi apportant des modifications aux lois sur la milice et sur la rémunération des miliciens, la Chambre des Représentants n'a pas trouvé le temps de voter jusqu'ici plus de deux budgets : le Budget des Voies et Moyens et celui des Dotations. Des douze budgets restants pour l'exercice 1902, aucun n'est rapporté encore ; ils attendent qu'ils le soient pour être portés à l'ordre du jour.

Dans ces conditions, il est indispensable que des allocations provisoires soient accordées, si l'on ne veut pas entraver la marche régulière des divers services publics.

Le Gouvernement propose donc l'ouverture de crédits, valables pour quatre mois, à partir du 1^{er} janvier 1902 aux différents départements ministériels ci-après :

Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour le service de la Dette publique	fr. 44,593,702 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour les Dotations	1,705,092 »
Au Ministère de la Justice	8,930,466 »
Au Ministère des Affaires étrangères.	1,094,662 »
Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	10,356,393 »

(2)

Au Ministère de l'Agriculture	4,137,585 »
Au Ministère de l'Industrie et du Travail	5.482,933 »
Au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	53,442,498 »
Au Ministère de la Guerre	18,401,790 »
Au Ministère de la Guerre, pour la gendarmerie	2,444,736 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	41,499,606 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour les Non-Valeurs et Remboursements	692,000 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour les Recettes et les Dépenses pour ordre.	549,020,519 »

La Chambre des Représentants a voté ces allocations, en séance du 20 décembre 1901, par 71 voix contre 19 et 1 abstention.

Votre Commission exprime de nouveau ses regrets que le travail parlementaire, tel qu'il se fait dans l'autre Chambre, empêche le Sénat d'être saisi, en temps utile, des budgets et le met ainsi dans l'impossibilité de les examiner d'une manière sérieuse et approfondie. Ainsi que votre Commission l'a constaté dans une autre circonstance, ce système de procédure budgétaire est contraire à la dignité du Sénat et attentatoire à l'exercice régulier de ses prérogatives constitutionnelles.

La Commission estime au demeurant que les crédits provisoires constituant un blanc-seing, et étant la négation du vote régulier des budgets, ils impliquent, de la part des pouvoirs publics qui les demandent, l'obligation de s'occuper avant tout des budgets en question.

Une proposition tendant à n'accorder des crédits que pour deux mois a été examinée par la Commission, qui ne l'a pas agréée dans le cas présent par des raisons de force majeure que le Sénat appréciera.

Sous le bénéfice de ces observations, les crédits sollicités par le Gouvernement ont été votés par la Commission, à l'unanimité des membres présents.

Le Sénat voudra les adopter à son tour : c'est la proposition que la Commission a l'honneur de lui faire.

Le Rapporteur,
EDMOND MESENS.

Le Président,
Chevalier DESCAMPS.